

## Résolution sur la Guinée

*Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni pour sa 128<sup>e</sup> session le mercredi 26 juin 2024 à Paris,*

*Vu la Charte de la Francophonie,*

*Vu la Déclaration de Bamako (2000) et les dispositions pertinentes de la Déclaration de Saint-Boniface (2006), en matière de sauvegarde de la démocratie ;*

**Rappelant** la Résolution de sa 116<sup>e</sup> session extraordinaire, tenue le 16 septembre 2021, par laquelle il a « *décidé de suspendre la République de Guinée de la Francophonie, entraînant l'application de l'ensemble des mesures déclinées au paragraphe 3 du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako (...)* », à la suite de la prise de pouvoir par la force, le 5 septembre 2021, par les éléments du Groupement des Forces spéciales, regroupés au sein du Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) ;

**Rappelant** également que par la même résolution, les Etats et gouvernements membres ont demandé à la Secrétaire générale de la Francophonie de « *mobiliser l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et les autres acteurs de la Charte en vue d'accompagner, aux plans politique et technique, le processus de transition en Guinée* » ; qu'il a, en outre, décidé (...) « *de réexaminer sa position lors de sessions ultérieures en fonction des avancées qui seront constatées dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel et du respect des droits et des libertés* » ;

**Considérant** qu'en application de la Résolution de sa 126<sup>e</sup> session tenue le 8 février 2024, la République de Guinée a été invitée à venir partager une mise à jour sur l'évolution du processus de rétablissement de l'ordre démocratique et constitutionnel, lors de la 249<sup>e</sup> réunion de la Commission politique du 16 avril 2024, et de la 127<sup>e</sup> session extraordinaire du CPF du 19 juin 2024 ; **Prenant note** des exposés faits à cette occasion, successivement par la Directrice nationale des affaires politiques et de l'administration électorale au ministère guinéen de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, et par le Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, Son Excellence Dr. Morissanda Kouyaté ;

- Retenant** de ces exposés que des avancées notables ont été enregistrées dans la conduite du processus de transition depuis 2021, en ce qui concerne notamment la mise en place et le fonctionnement des Institutions de la transition, la consolidation de l'Etat de droit, la promotion d'une vie politique apaisée, et le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ; que ces avancées se sont traduites en particulier par la mise en place d'un gouvernement dirigé par une personnalité civile, la tenue du dialogue politique en 2022, l'adoption d'un chronogramme conjointement signé le 21 octobre 2022 par le gouvernement de transition et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et prévoyant une durée de transition de 24 mois, le lancement dans ce cadre des réformes politiques, constitutionnelles, institutionnelles et électorales, et la tenue du procès des responsables présumés des massacres du Stade du 28 septembre 2009 ;
- Considérant** que ces avancées dénotent une volonté réelle des autorités de transition guinéennes de mener le processus de transition à son terme selon les modalités consensuellement convenues avec les partenaires régionaux, en dépit des aléas qui contraignent ce processus, notamment l'explosion en décembre 2023 du dépôt de carburant dans la capitale, Conakry, dont les conséquences multiformes continuent d'impacter fortement les populations et la vie socioéconomique du pays ;
- Saluant** les initiatives politiques et techniques menées par la Secrétaire générale visant à apporter un concours pertinent de l'OIF dans la mise en œuvre de ces chantiers cruciaux de la transition ;
- Soulignant** toutefois, qu'il ressort des discussions lors du CPF du 19 juin qu'en dépit de ces avancées que le CPF salue, le gouvernement de transition est encouragé à accentuer ses efforts dans ce contexte ; **qu'il** est, à cet égard, important pour l'OIF de donner aux populations guinéennes et aux partenaires de la Guinée de la visibilité sur l'horizon de la transition, à travers un chronogramme précisant les étapes suivantes de ce processus ; que ce chronogramme serait à même de conforter les Etats et gouvernements membres de la Francophonie dans leur volonté réaffirmée de voir l'OIF poursuivre son accompagnement en faveur d'une transition réussie ;
- Se référant** aux dispositions pertinentes de la Déclaration de Bamako en matière de sauvegarde de la démocratie dans l'espace francophone; **et se fondant** sur le nouveau *Mécanisme de suivi et d'évaluation de la situation des Etats et gouvernements faisant l'objet de mesures des instances de la Francophonie* adopté lors de la 127<sup>e</sup> session extraordinaire du CPF, à l'effet de doter l'OIF d'une approche novatrice dans ses relations avec les membres qui traversent des situations de rupture de la démocratie ;

- Tenant** compte du contexte global de la sous-région ouest-africaine, marqué par une instabilité politique chronique et des menaces persistantes à la paix et à la sécurité ; **Prenant, à cet égard, en considération** la décision du Sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO tenu à Abuja (Nigéria), du 24 février 2024, « *de lever les sanctions financières et économiques* » prononcées « *à l'encontre de la République de Guinée* » ;
- Demande** aux autorités de transition à prendre les dispositions nécessaires pour établir et rendre public un chronogramme déclinant les perspectives de la transition, en termes de délais de mise en œuvre des étapes restantes de ce processus ; rappelle l'importance de veiller à la participation effective des femmes et des jeunes jusqu'au terme du processus de transition, notamment lors des élections à venir ;
- Décide** d'alléger la mesure de suspension de la République de Guinée de la Francophonie en autorisant la reprise de sa participation aux réunions des Commissions du CPF et aux sessions du CPF, ainsi que la pleine reprise de la coopération multilatérale avec la Francophonie ;
- Demande** à la Secrétaire générale de continuer à mobiliser l'OIF et les autres acteurs de la Charte en faveur d'un accompagnement du processus de transition, ce, dans la perspective des élections générales de sortie de crise à venir ;
- Invite** tous les partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux à apporter leur soutien à la Guinée dans ce contexte, en vue de favoriser les conditions d'un retour apaisé à l'ordre constitutionnel dans les délais impartis ;
- Décide enfin** de réexaminer la situation en République de Guinée lors de la prochaine session du CPF.